



# **2018** **BROCHURE D'INFORMATION** **COMPLÉMENTAIRE**

**Assemblée générale ordinaire et extraordinaire**

**Mercredi 23 mai 2018 à 14 h 30**  
au Pavillon Vendôme  
362-364, avenue Saint-Honoré, 75001 Paris

Moteur synchrone à aimant permanent (85kW)  
Technologie Valeo Siemens eAutomotive

\*Des technologies intelligentes pour des voitures toujours plus intelligentes

SMART TECHNOLOGY FOR SMARTER CARS<sup>®</sup>



# SOMMAIRE

---

<b>RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>1</b>
<b>RAPPORT SPÉCIAL SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017</b>	<b>3</b>
<b>TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL</b>	<b>6</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE</b>	<b>8</b>

# RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Les caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2017 au sein de la Société, en prenant en compte la division par trois de la valeur nominale de l'action de la Société décidée par l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2016 aux termes de sa dix-neuvième résolution et mise en œuvre le même jour par le Conseil d'administration ainsi que de l'ajustement y afférent <sup>(1)</sup>, sont décrites dans le tableau figurant en [Annexe 1](#) du présent rapport. Les données présentées dans le présent rapport

tiennent également compte de la division de la valeur nominale et de l'ajustement précités.

Au 31 décembre 2017, le nombre total d'options d'achat d'actions attribuées et non encore exercées s'élevait à 267 695 options d'achat d'actions pour le plan du 24 juin 2010, 82 175 options d'achat d'actions pour le plan du 8 juin 2011 et 226 735 options d'achat d'actions pour le plan du 27 mars 2012.

## Nombre de bénéficiaires d'options d'achat d'actions au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le nombre résiduel de bénéficiaires d'options s'élevait à 114 pour le plan du 24 juin 2010, 46 pour le plan du 8 juin 2011 et 76 pour le plan du 27 mars 2012.

## Options d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice

Il est précisé, en tant que de besoin, que la dixième résolution de l'Assemblée générale du 4 juin 2012 est devenue caduque le 5 août 2014 et qu'aucune résolution ayant le même objet n'a été

soumise par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires au cours des exercices clos le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015, le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017.

## Levées d'options d'achat d'actions au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 62 868 options d'achat d'actions ont été levées en application du plan du 24 juin 2010, 33 480 options d'achat d'actions ont été levées en application du plan du 8 juin 2011 et 145 620 options d'achat d'actions ont été levées en application du plan du 27 mars 2012. Les 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions achetées est le plus élevé ont reçu par exercice de leurs options d'achat d'actions 113 850 actions au prix moyen de 12,30 euros.

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par le Président-Directeur Général, ni par les autres membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (ces derniers ne bénéficiant d'aucune option de souscription ou d'achat d'actions).

(1) Afin de protéger les intérêts des bénéficiaires d'options d'achat d'actions, le Conseil d'administration du 26 mai 2016 a décidé d'ajuster le prix d'exercice des options restant à exercer par les bénéficiaires, en le divisant par trois, et en multipliant par trois le nombre d'options.

# RAPPORT SPÉCIAL SUR LES OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

## Annexe 1

Caractéristiques des plans d'options d'achat d'actions en vigueur au 31 décembre 2017 au sein de la Société

	Plan 2010	Plan 2011	Plan 2012
<b>Date du Conseil d'administration</b>	<b>24/06/2010</b>	<b>08/06/2011</b>	<b>27/03/2012</b>
Date d'Assemblée générale	03/06/2010	08/06/2011	08/06/2011
<b>Nombre total d'actions pouvant être achetées</b>	<b>3 000 000</b>	<b>878 520</b>	<b>1 101 480</b>
■ dont nombre total d'options consenties aux mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	300 000	90 900	105 900
■ dont nombre total d'options consenties aux salariés	2 700 000	787 620	995 580
■ dont nombre de mandataires sociaux <sup>(1)</sup>	1	1	1
■ dont nombre de salariés	727	275	282
Date de départ d'exercice des options	24/06/2012	08/06/2014	27/03/2015
Date d'expiration	23/06/2018	07/06/2019	26/03/2020
Prix d'achat	8,02 €	14,13 €	13,59 €
<b>Critères de performance <sup>(2)</sup></b>			
■ Président-Directeur Général, Comité opérationnel	Taux de marge opérationnelle	Taux de marge opérationnelle – ROCE – ROA	Taux de marge opérationnelle – ROCE – ROA
■ Comité de liaison	Taux de marge opérationnelle	Taux de marge opérationnelle – ROCE	Taux de marge opérationnelle – ROCE
■ Principaux N-1 des membres du Comité de liaison	Taux de marge opérationnelle	Taux de marge opérationnelle – ROCE	Taux de marge opérationnelle – ROCE
■ Cadres à haut potentiel	Taux de marge opérationnelle	-	-
■ Ensemble des collaborateurs	-	-	-
<b>Taux de réalisation des critères de performance</b>			
■ Président-Directeur Général, Comité opérationnel	100%	60%	100%
■ Comité de liaison et principaux N-1 des membres du Comité de liaison	100%	50%	100%
■ Cadres à haut potentiel	100%	75%	100%
■ Ensemble des collaborateurs	-	-	-
Nombre d'options exercées en fin d'exercice	2 276 569	414 445	756 095
Nombre cumulé d'options annulées ou caduques en fin d'exercice	455 736	381 900	118 650
<b>Nombre total d'options restantes en fin d'exercice</b>	<b>267 695</b>	<b>82 175</b>	<b>226 735</b>
Nombre de bénéficiaires en fin d'exercice	114	46	76

(1) Le Président-Directeur Général.

(2) La marge opérationnelle, le taux de ROCE et le taux de ROA sont définis dans le Glossaire financier, page 36 du Document de référence 2017.

# RAPPORT SPÉCIAL SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur l'attribution, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1-II du Code de commerce.

En vertu de l'autorisation conférée par la vingtième résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 2016, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 22 mars 2017, procédé à l'attribution gratuite d'un nombre maximum de 1 012 043 actions de la Société, dont la répartition par catégorie est la suivante : 51 030 actions de performance au profit du Président-Directeur Général, Jacques Aschenbroich (plan discrétionnaire), 121 545 actions de performance au profit des membres du Comité opérationnel

(plan discrétionnaire), 47 096 actions de performance au profit des membres du Comité de liaison (plan discrétionnaire), 246 880 actions de performance au profit des principaux N-1 des membres du Comité de liaison (plan discrétionnaire), 498 992 actions gratuites bénéficiant à l'ensemble du personnel des sociétés du Groupe (plan collectif) et une attribution exceptionnelle de 46 500 actions gratuites à certains cadres à haut potentiel à raison de 150 actions gratuites par bénéficiaire (plan « cadres à haut potentiel »).

La valeur des actions de performance et des actions gratuites, hors plan Shares4U, attribuées par le Conseil d'administration du 22 mars 2017 s'élève à 52,91 euros par action (cours moyen des 20 derniers cours de bourse (cours de clôture) au 21 mars 2017 inclus).

La valeur des actions gratuites attribuées dans le cadre de la mise en œuvre du plan Shares4U s'élève à 61,69 euros par action (cours moyen des 20 derniers cours de bourse (cours de clôture) au 27 juillet 2017 inclus, date d'attribution des actions gratuites).

## Plan discrétionnaire

La date d'attribution définitive des actions de performance a été fixée par le Conseil d'administration au 22 mars 2020 pour les bénéficiaires du Groupe qui sont résidents fiscaux français et au 22 mars 2022 pour les bénéficiaires du Groupe qui ne sont pas résidents fiscaux français, sous réserve (i) s'agissant du Président-Directeur Général, Jacques Aschenbroich, que son mandat soit en vigueur à la date d'attribution définitive (condition de présence susceptible toutefois d'être discrétionnairement levée par le Conseil d'administration, sauf si le départ est imputable à une faute grave ou lourde) ou qu'il ait exercé ses droits à la retraite, et s'agissant des autres bénéficiaires, que leur contrat de travail ou mandat social soit en vigueur et que le

bénéficiaire ne soit pas en période de préavis à la date d'attribution définitive des actions, du fait d'une démission, d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, selon le cas, sauf exceptions définies (décès, invalidité totale et permanente, départ en retraite ou préretraite, bénéficiaire dont l'entité a été cédée ou décision discrétionnaire du Conseil d'administration) et (ii) que les critères de performance applicables à la totalité des actions de performance attribuées au Président-Directeur Général, Jacques Aschenbroich, aux membres du Comité opérationnel, aux membres du Comité de liaison (autres que les membres opérationnels) et aux principaux N-1 des membres du Comité de liaison soient atteints.

## RAPPORT SPÉCIAL SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

À compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction des conditions susvisées, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation de deux ans à compter du 22 mars 2020 pour les salariés du Groupe résidents fiscaux français ainsi que pour le Président-Directeur Général s'ensuivra, pendant laquelle ces derniers ne pourront pas céder les actions qui leur auront été définitivement attribuées (sauf en cas de décès ou d'invalidité totale et permanente), étant précisé que le Président-Directeur

Général devra conserver, à l'issue de cette période, au moins 50 % du nombre d'actions de performance attribuées définitivement sous la forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions et ne doit pas recourir à des opérations de couverture de son risque conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF et au Code de bonne conduite de Valeo. Aucune période de conservation n'est applicable aux bénéficiaires non résidents fiscaux français, autorisés à céder leurs actions dès la date d'attribution définitive, soit le 22 mars 2022.

### Plan collectif et plan « cadres à haut potentiel »

Les bénéficiaires sont (i) s'agissant du plan collectif (a) tous les membres du personnel des sociétés du Groupe en France et dans les pays ne participant pas à l'opération d'actionnariat salarié Shares4U (sans condition de performance) et (b) tous les membres du personnel des sociétés du Groupe ayant souscrit des actions Valeo dans le cadre du plan d'actionnariat Shares4U hors de France (sans condition de performance) et (ii) s'agissant du plan « cadres à haut potentiel », 310 cadres à haut potentiel.

#### (i) Plan collectif

##### a) Attribution à tous les membres du personnel des sociétés du Groupe en France et dans les pays ne participant pas à l'opération d'actionnariat salarié Shares4U

La date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil d'administration au 22 mars 2020 pour les bénéficiaires salariés du Groupe résidents fiscaux français et au 22 mars 2022 pour les bénéficiaires salariés non résidents fiscaux français, sous réserve que leur contrat de travail soit en vigueur et que le bénéficiaire ne soit pas en période de préavis à la date d'attribution définitive, du fait d'une démission, d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, sauf exceptions définies (décès, invalidité totale et permanente, départ en retraite ou préretraite, bénéficiaire dont l'entité a été cédée ou décision discrétionnaire du Conseil d'administration). Aucune condition de performance n'est applicable.

À compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction de la condition de présence susvisée, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation s'ensuivra, de deux ans à compter du 22 mars 2020 pour les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français, pendant laquelle les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions gratuites qui leur auront été définitivement attribuées (sauf en cas de décès ou d'invalidité totale et permanente). Aucune période de conservation n'est applicable aux bénéficiaires salariés non résidents fiscaux français, autorisés à céder leurs actions dès la date d'attribution définitive, soit le 22 mars 2022.

##### b) Attribution à tous les membres du personnel des sociétés du Groupe ayant souscrit des actions Valeo dans le cadre du plan d'actionnariat Shares4U hors de France

La date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée (i) au 27 juillet 2020 pour les bénéficiaires salariés du Groupe résidents fiscaux italiens et espagnols, (ii) au 27 juillet 2022 pour les bénéficiaires salariés du Groupe résidents fiscaux belges et irlandais et (iii) au 30 juin 2022 pour les bénéficiaires salariés résidents fiscaux d'autres pays participant au plan Shares4U, et hors la France, sous réserve que le contrat de travail du salarié n'ait pas pris fin avant la date d'attribution définitive (i.e. pendant la période d'acquisition) pour démission ou licenciement pour faute. En cas de cessation du contrat de travail du salarié avant la fin de la période d'acquisition pour toute raison autre que celles susmentionnées, les droits aux actions gratuites sont conservés. De la même façon, si l'employeur ne fait plus partie du groupe Valeo, les droits aux actions gratuites ne sont pas affectés. En cas de décès ou d'invalidité, les actions gratuites seront livrées par anticipation. Aucune condition de performance n'est requise.

À compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction de la condition de présence susvisée, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur ont été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Cependant, une période de conservation de trois ans à compter du 27 juillet 2020 est applicable pour les bénéficiaires salariés résidents fiscaux italiens et espagnols, pendant laquelle les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions gratuites qui leur auront été attribuées (sauf en cas de décès ou d'invalidité totale et permanente). S'agissant des autres pays, aucune période de conservation n'est applicable et les bénéficiaires sont autorisés à céder leurs actions dès la date d'attribution définitive, soit le 30 juin 2022 (ou le 27 juillet 2022 pour les bénéficiaires résidents fiscaux belges et irlandais).



# RAPPORT SPÉCIAL SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

## (ii) Plan « cadres à haut potentiel »

La date d'attribution définitive des actions gratuites a été fixée par le Conseil d'administration au 22 mars 2020 pour les bénéficiaires salariés du Groupe résidents fiscaux français et au 22 mars 2022 pour les bénéficiaires salariés non résidents fiscaux français, sous réserve que leur contrat de travail soit en vigueur et que le bénéficiaire ne soit pas en période de préavis à la date d'attribution définitive des actions, du fait d'une démission, d'un licenciement ou d'une rupture conventionnelle, sauf exceptions définies (décès, invalidité totale et permanente, départ en retraite ou préretraite, bénéficiaire dont l'entité a été cédée ou décision discrétionnaire du Conseil d'administration). Aucune condition de performance n'est applicable.

À compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction de la condition de présence susvisée, les bénéficiaires deviendront propriétaires des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et disposeront de tous les droits de l'actionnaire. Une période de conservation s'ensuivra, de deux ans à compter du 22 mars 2020 pour les bénéficiaires salariés résidents fiscaux français, pendant laquelle les bénéficiaires ne pourront pas céder les actions gratuites qui leur auront été définitivement attribuées (sauf en cas de décès ou d'invalidité totale et permanente). Aucune période de conservation n'est applicable aux bénéficiaires salariés non résidents fiscaux français autorisés à céder leurs actions dès la date d'attribution définitive, soit le 22 mars 2022.

## Actions de performance attribuées en 2017 au Président-Directeur Général, Jacques Aschenbroich <sup>(1)</sup>

	Nombre d'actions de performance attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date du Conseil d'administration
Actions de performance attribuées durant l'exercice au Président-Directeur Général de Valeo par Valeo et par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	51 030	52,91*	22/03/2017
Actions de performance attribuées durant l'exercice au Président-Directeur Général de Valeo par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce à raison des mandats qu'il y exerce	N/A	N/A	N/A

\* Cours moyen des 20 derniers cours de Bourse (cours de clôture) au 21 mars 2017 inclus.

## Actions gratuites et ou de performance attribuées en 2017 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date du Conseil d'administration
Actions gratuites et ou de performance attribuées durant l'exercice par Valeo et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de Valeo non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé, dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce	104 380	52,91*	22/03/2017

\* Cours moyen des 20 derniers cours de Bourse (cours de clôture) au 21 mars 2017 inclus.

## Actions gratuites attribuées en 2017 à l'ensemble des salariés du Groupe

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre des salariés bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)	Date du Conseil d'administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice à l'ensemble du personnel des sociétés du Groupe France et dans les pays ne participant pas à l'opération d'actionnariat salarié	76 710	15 342	52,91*	22/03/2017
Actions gratuites attribuées durant l'exercice à l'international dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié	182 811	16 173	61,69**	22/03/2017

\* Cours moyen des 20 derniers cours de Bourse (cours de clôture) au 21 mars 2017 inclus.

\*\* Cours moyen des 20 derniers cours de Bourse (cours de clôture) au 27 juillet 2017 inclus, date d'attribution des actions gratuites.

(1) Le Président-Directeur Général, Jacques Aschenbroich, est le seul mandataire social bénéficiant de l'attribution d'actions de performance durant l'exercice.

# TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS

ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL  
EN VIGUEUR AU 31 DÉCEMBRE 2017

## Tableau récapitulatif des délégations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2017

Titres concernés Date d'Assemblée générale (durée de l'autorisation/délégation et expiration)	Montant maximum d'augmentation de capital	Montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances	Commentaire/Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
<b>1. Émissions <u>avec</u> droit préférentiel</b>			
<b>Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (A)</b> AG du 23 mai 2017 – 12 <sup>e</sup> résolution Expiration le 23 juillet 2019 (26 mois)	70 millions d'euros (A) + (B) + (C) + (D) + (E) + (F) + (G) étant limité à 131 millions d'euros (le « Plafond Global Capital »)	1,5 milliard d'euros (A) + (C) + (D) + (E) + (F) + (G) étant limité à 1,5 milliard d'euros (le « Plafond Global Dette »)	Délégation ayant remplacé la précédente délégation accordée par l'AG du 26 mai 2015 (13 <sup>e</sup> résolution) ayant le même objet  Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
<b>Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de primes réserves, bénéfiques ou autres sommes dont la capitalisation serait admise (B)</b> AG du 23 mai 2017 – 16 <sup>e</sup> résolution Expiration le 23 juillet 2019 (26 mois)	30 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global Capital	N/A	Délégation ayant remplacé la précédente délégation accordée par l'AG du 26 mai 2015 (16 <sup>e</sup> résolution) ayant le même objet  Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
<b>2. Émissions <u>avec suppression ou sans</u> droit préférentiel</b>			
<b>Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance par offre au public (délégation pouvant également être utilisée pour rémunérer des titres apportés à une OPE initiée par la Société) (C)</b> AG du 23 mai 2017 – 13 <sup>e</sup> résolution Expiration le 23 juillet 2019 (26 mois)	23 millions d'euros Plafond commun au (C) + (D) + (E) Inclus dans le Plafond Global Capital	1,5 milliard d'euros Inclus dans le Plafond Global Dette	Délégation ayant remplacé la précédente délégation accordée par l'AG du 26 mai 2015 (14 <sup>e</sup> résolution) ayant le même objet  Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
<b>Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance par placement privé (D)</b> AG du 23 mai 2017 – 14 <sup>e</sup> résolution Expiration le 23 juillet 2019 (26 mois)	23 millions d'euros Plafond commun au (C) + (D) + (E) Inclus dans le Plafond Global Capital	1,5 milliard d'euros Inclus dans le Plafond Global Dette	Délégation ayant remplacé la précédente délégation accordée par l'AG du 26 mai 2015 (15 <sup>e</sup> résolution) ayant le même objet  Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice



## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Titres concernés Date d'Assemblée générale (durée de l'autorisation/délégation et expiration)	Montant maximum d'augmentation de capital	Montant maximum des valeurs mobilières représentatives de créances	Commentaire/Utilisation des autorisations au cours de l'exercice
<b>Délégation de pouvoirs à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (E)</b> AG du 23 mai 2017 – 17 <sup>e</sup> résolution Expiration le 23 juillet 2019 (26 mois)	23 millions d'euros Plafond commun au (C) + (D) + (E) Inclus dans le Plafond Global Capital	1,5 milliard d'euros Inclus dans le Plafond Global Dette	Délégation ayant remplacé la précédente délégation accordée par l'AG du 26 mai 2015 (18 <sup>e</sup> résolution) ayant le même objet  Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
<b>Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance réservés aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (F)</b> AG du 23 mai 2017 – 18 <sup>e</sup> résolution Expiration le 23 juillet 2019 (26 mois)	5 millions d'euros Inclus dans le Plafond Global Capital	1,5 milliard d'euros Inclus dans le Plafond Global Dette	Délégation ayant remplacé la précédente délégation accordée par l'AG du 26 mai 2015 (20 <sup>e</sup> résolution) ayant le même objet  Résolution non utilisable en période d'offre publique  Résolution utilisée dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés réalisée le 27 juillet 2017
<b>3. Émissions avec droit préférentiel ou avec suppression du droit préférentiel</b>			
<b>Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'émission avec droit préférentiel de souscription ou avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de sur-allocation (G)</b> AG du 23 mai 2017 – 15 <sup>e</sup> résolution Expiration le 23 juillet 2019 (26 mois)	Plafond égal à la limite prévue par la réglementation applicable (actuellement à 15 % de l'émission initiale) et dans la limite du plafond applicable à l'émission initiale décidée en application de la résolution (A), de la résolution (C) ou de la résolution (D)	Plafond applicable à l'émission initiale décidée en application de la résolution (A), de la résolution (C) ou de la résolution (D)	Délégation ayant remplacé la précédente délégation accordée par l'AG du 26 mai 2015 (17 <sup>e</sup> résolution) ayant le même objet  Résolution non utilisable en période d'offre publique Aucune utilisation au cours de l'exercice
<b>4. Délégation en vue de l'attribution d'actions gratuites</b>			
<b>Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe (H)</b> AG du 26 mai 2016 – 20 <sup>e</sup> résolution Expiration le 26 juillet 2018 (26 mois)	Nombre maximum d'actions existantes ou à émettre attribuées : 3 467 000 actions avec un sous-plafond de 195 000 pour les dirigeants mandataires sociaux, étant précisé que ces attributions ne peuvent porter sur plus de 10 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration  Inclus dans le Plafond Global Capital	N/A	Utilisation par le Conseil d'administration dans sa réunion du 22 mars 2017 (nombre d'actions attribuées de 1 012 043)

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES EXISTANTES OU À ÉMETTRE (12<sup>e</sup> RÉOLUTION)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les actions gratuites existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 3 485 404 actions et ne pourront représenter plus de 10 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration.

Les actions gratuites existantes ou à émettre susceptibles d'être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société au titre de la douzième résolution ne pourront donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 196 035 actions au jour de la décision du Conseil d'administration.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à compter du terme prévu dans la vingtième résolution de l'Assemblée générale du 26 mai 2016, soit à compter du 27 juillet 2018, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites ou à émettre.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 4 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Ernst & Young et Autres

Thierry Colin

Gaël Lamant

Jean-François Ginies

Philippe Berteaux



## Valeo

Société anonyme au capital de 239 653 121 euros  
552 030 967 RCS Paris  
43, rue Bayen - 75848 Paris Cedex 17 - France  
Tél. : + 33 (0) 1 40 55 20 20  
[www.valeo.com](http://www.valeo.com)

### Relations avec les investisseurs institutionnels

#### **Thierry Lacorre**

Directeur des Relations Investisseurs

#### **Pour toute demande de rendez-vous :**

[valeo.corporateaccess.mailbox@valeo.com](mailto:valeo.corporateaccess.mailbox@valeo.com)

#### **Pour toute autre question :**

[valeo@relations-investisseurs.com](mailto:valeo@relations-investisseurs.com)

### Relations avec les actionnaires individuels

#### **Valeo**

Tél. : 0800 814 045

(Numéro vert - appel gratuit depuis un poste fixe en France)

Depuis l'étranger : +33 (0)1 40 55 20 39

E-mail : [valeo@relations-actionnaires.com](mailto:valeo@relations-actionnaires.com)



Pour retrouver les informations  
investisseurs et actionnaires

SMART TECHNOLOGY FOR SMARTER CARS<sup>®</sup>

